

Nouveau, le Bac pro en 3 ans

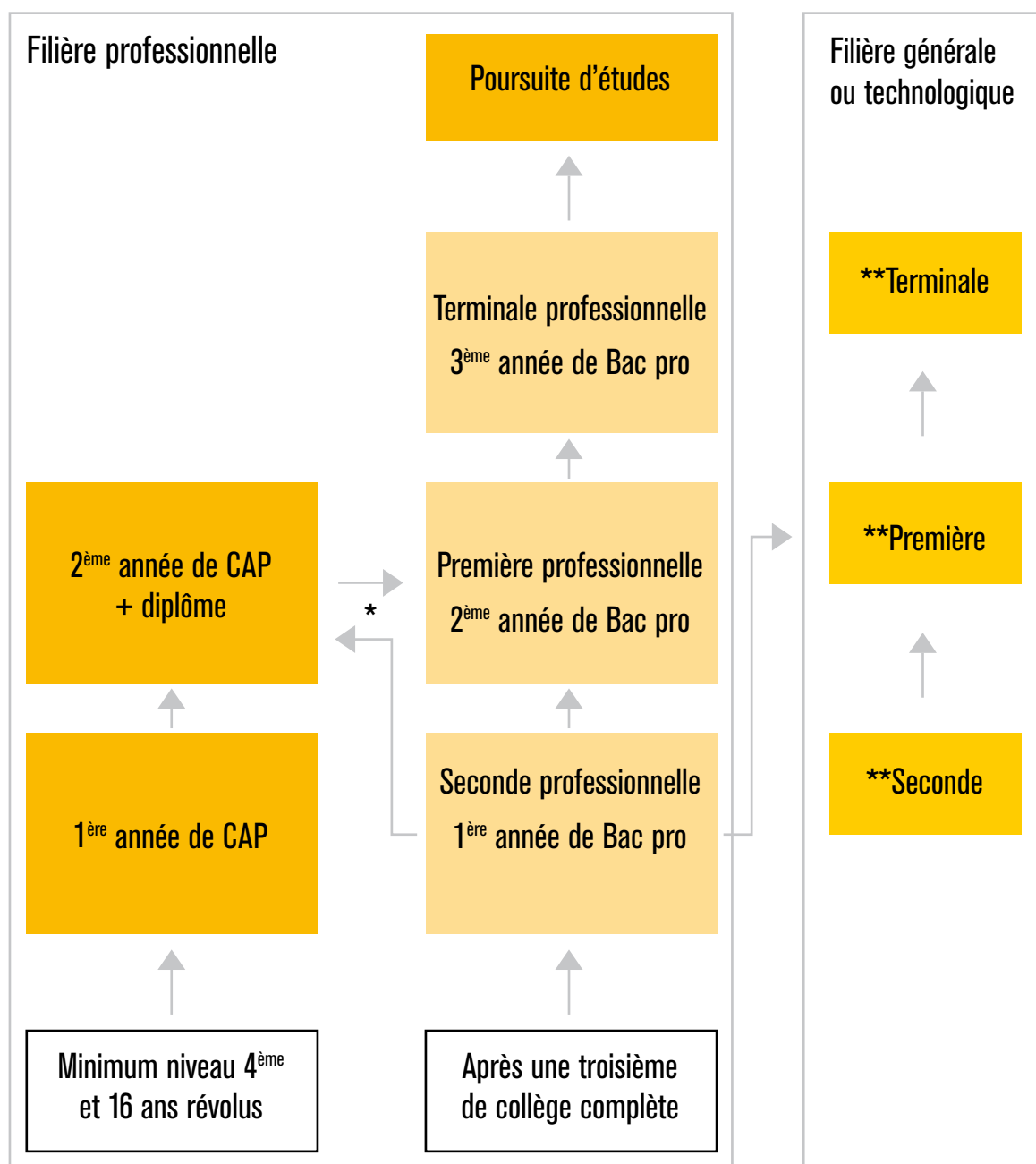


Le Bac professionnel en 3 ans remplace dès la rentrée 2009 l'ancien cursus en 4 ans (2 ans de BEP suivis de 2 ans de Bac pro), avec la garantie d'un diplôme de même valeur.

« 4 bonnes raisons de choisir le Bac pro en apprentissage

- Un salaire
- Des études gratuites
- Une façon d'apprendre un métier en situation réelle de travail
- Une insertion facilitée grâce à l'acquisition d'une expérience terrain

Une nouvelle organisation des études



* En fonction de la spécialité

** Possibilité de passer vers la filière professionnelle

Comment ça marche ?

« Comme le Bac général et technologique, le Bac professionnel est un diplôme de niveau IV. Il se prépare désormais en 3 ans.



Quel est le nouveau parcours de formation en Bac pro ?

- La seconde professionnelle = 1^{ère} année de Bac pro
- La première professionnelle = 2^{ème} année de Bac pro
- La terminale professionnelle = 3^{ème} année de Bac pro

Qui peut préparer un Bac pro ?

- Les collégiens sortant de troisième : accès en seconde professionnelle (1^{ère} année de Bac pro).
- Les titulaires d'un CAP ou d'un BEP de même spécialité : accès en première professionnelle (2^{ème} année de Bac pro).

Des questions ?

- Je suis déjà en BEP, comment intégrer un Bac pro en 3 ans ?
 - Vous intégrez un Bac pro directement en première professionnelle (2^{ème} année de Bac pro).
- Que se passe-t-il si je ne souhaite pas poursuivre mon Bac pro en 3 ans ?
 - Vous aurez la possibilité de passer un diplôme intermédiaire.
 - Vous pouvez également rejoindre une 2^{ème} année de CAP pour entrer ensuite dans la vie active.

- Quoi qu'il en soit, en cas de difficultés dans certaines matières, vous pouvez bénéficier d'un module de soutien qui vous permet de poursuivre vos études dans de bonnes conditions.

■ Pourrais-je intégrer un Bac pro après mon CAP ?

- Oui, en fonction de votre dossier, vous pourrez intégrer une première professionnelle (2^{ème} année de Bac pro).

■ Un Bac pro préparé en alternance dans un Centre de Formation en Apprentissage et un Bac pro préparé dans un lycée professionnel est-il le même ?

- Oui, c'est le même diplôme, avec en plus une expérience professionnelle.

■ Aurais-je plusieurs employeurs durant ma formation ?

- Non, le contrat signé avec l'employeur couvre la durée de la formation.

■ Est-on accompagné dans la recherche de son entreprise ?

- Oui, les Chargés de relations entreprises vous accompagnent dans vos démarches.

■ Quelle sera ma rémunération ?

sous réserve du décret d'application

1 ^{ère} année	25 % (330,26 €)	41 % (541,62 €)	53 % (700,14 €)
2 ^{ème} année	37 % (488,78 €)	49 % (647,30 €)	61 % (805,82 €)
3 ^{ème} année	53 % (700,14 €)	65 % (858,66 €)	78 % (1030,40 €)

(base du SMIC 35h au 1^{er} juillet 2008, sauf cas particuliers)

Le Bac pro avec le réseau des écoles de la CCIV

Établissements Val-d'Oise

IFA Adolphe Chauvin

Osny
Tél : 01 30 75 38 38
Site : www.ifa-chauvin.fr

IFA de Gonesse

Gonesse
Tél : 01 34 07 78 95
Site : www.ifa-salvi.fr

IFA Pierre Salvi

Enghien-les-Bains
Tél : 01 30 10 80 95
Site : www.ifa-salvi.fr

Établissements Yvelines

IFA du Mantois Val-de-Seine

Mantes-la-Ville
Tél : 01 39 29 23 00
Site : www.ifa-mantes.fr

IFABTP

Aubergenville
Tél : 01 30 90 54 00
Site : www.ifabtp.fr

ITEVEC

Saint-Germain-en-Laye
Tél : 01 39 04 27 78
Site : www.itevec.com

IFA Robert Delorozoy

Montigny-le-Bretonneux
Tél : 01 30 48 80 00
Site : www.ifa.delorozoy.fr

8 Bac professionnels

- Commerce
- Vente
- Restaurant
- Technicien d'usinage
- Électrotechnique énergie équipements communicants (ELEEC)

- Commerce

- Secrétariat
- Comptabilité

10 Bac professionnels

- Secrétariat

- Électrotechnique énergie équipements communicants (ELEEC)
- Technicien du bâtiment : étude et économie (TBEE)
- Organisation gros œuvre (ORGO)

- Commerce
- Services
- Vente

- Commerce
- Secrétariat
- Électrotechnique énergie équipements communicants (ELEEC)

CIOP Val-d'Oise :

8, rue Pierre de Coubertin
95300 Pontoise
Tél. : 01 30 75 36 92
ciop95@versailles.cci.fr

CIOP Yvelines :

7, avenue des Trois-Peuples
78180 Montigny-le-Bretonneux
Tél. : 01 30 48 80 75
ciop78@versailles.cci.fr